



## A V I S

### Commission consultative communale

Après les élections communales du 08 octobre 2017 les commissions consultatives doivent être renouvelées. Pour les commissions énumérées ci-dessous la participation active de la population est souhaitée :

#### Commission d'intégration

Il s'agit d'une commission obligatoire d'après la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers. Le conseil communal ne doit pas décider sur sa constitution, il fait un appel aux candidatures pour pouvoir fixer le nombre de membres et de membres suppléants à prévoir. Les candidats sont nommés sur base d'une liste de candidats établie par le collège des bourgmestre et échevins suite à un appel à candidatures publié dans la commune au moins trente jours avant la date prévue pour la nomination.

Le fonctionnement et l'organisation de la commission est fixé par règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives communales d'intégration.

La commission consultative communale d'intégration, conseille et, le cas échéant, assiste les autorités communales notamment pour:

- faciliter l'intégration sociale, économique, politique et culturelle de tous les résidents de la commune;
- favoriser le dialogue, l'échange interculturel et la compréhension mutuelle entre tous les résidents de la commune;
- informer l'administration communale sur la situation des étrangers résidant dans la commune;
- faciliter les relations administratives entre les résidents étrangers et les services de l'administration communale;
- proposer aux autorités communales des solutions adéquates aux problèmes spécifiques des résidents étrangers et de leurs familles du fait de leur insertion dans la population locale;
- collaborer avec des associations locales dans l'organisation de loisirs, d'activités et de manifestations culturelles, éducatives, récréatives ou sportives;
- veiller à ce qu'une information systématique sur les travaux du conseil communal et de la commission soit distribuée périodiquement à tous les ménages, au moins en langues française et luxembourgeoise et/ou allemande;
- encourager la présence de membres étrangers dans les autres commissions consultatives communales.

L'avis de la commission est demandé par le conseil communal sur:

- les mesures d'accueil et d'intégration dans la commune;
- la sensibilisation des étrangers en vue de leur participation aux élections communales;
- les règlements d'utilisation des infrastructures sportives et culturelles de la commune.

- **D'après le règlement grand-ducal la commission a au moins 6 membres effectifs et 6 membres suppléants. En cas d'intérêt vous pouvez poser votre candidature**

Dans une prochaine réunion du conseil communal les membres des différentes commissions seront nommés suite à cet appel au public.

---

Nous rappelons qu'en participant dans une des commissions consultatives, les citoyens ont la possibilité de participer activement dans le processus de la vie politique locale en donnant des avis ou incitations dans le domaine respective de chaque commission consultative.

Les membres des commissions doivent être majeurs et jouir des droits civils.

Les habitants qui sont intéressées à collaborer au sein de la commission communale sont invités à soumettre leur candidature moyennant coupon-réponse pour le **27 avril 2018** au plus tard à : **Administration communale Weiswampach - Om Leempuddel - L-9991 Weiswampach - [secretariat@weiswampach.lu](mailto:secretariat@weiswampach.lu)**

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter (97.80.75-20).

Weiswampach, le 21 mars 2018.

Le collège des bourgmestre et échevins.



# Candidature

## Commission consultative communale

Le/La soussigné(e)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Souhaite participer à la :

Commission d'intégration	<b>X</b>
--------------------------	----------

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature